

ARRÊTÉ DE COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT
UFR Sciences et techniques
Année universitaire 2025-2026

Le Président de l'Université Bourgogne Europe

VU le code de l'éducation, et notamment les articles L.612-6 et D.612-36-2 ;
VU la loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;
VU le décret n°2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Bourgogne Europe relatives aux capacités d'accueil, aux attendus et aux modalités de candidatures pour l'entrée en Master 1 à la rentrée 2026 ;

ARRÊTE

Article 1 :

La commission de recrutement pour l'accès à la première année du Master mention **CHIMIE** parcours **Qualité Environnement et Sécurité dans l'Industrie et les Services** – rentrée 2026 est ainsi constitué pour l'année universitaire 2025-2026 :

Président : Jacques ANDRIEU, responsable pédagogique M1 master QESIS

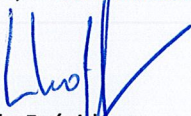
Membres :

Nadine PIRIO, responsable du Master QESIS
Frédéric DEMOISSON, responsable pédagogique M2 master QESIS
Luc IMHOFF, ancien responsable pédagogique M2 Master QESIS

Article 2 :

Le Directeur de l'UFR Sciences et Techniques et le Responsable Administratif sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans l'enceinte de l'UFR Sciences et Techniques.

Fait à DIJON, le 02 avril 2026


Pour le Président,
Le Directeur de l'UFR Sciences et techniques
Luc IMHOFF

